

LE CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2016

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 2 février 2016, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à M. Vincent BALADI jusqu'à son arrivée)
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à Mme Erika DUVERGER)
M. Marc PACHECO (pouvoir à Mme Sophie BOYER CHAMMARD)
M. Charles BEIGBEDER (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)

Ordre du jour de séance

08 2016 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2016 02

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015

2016 DASCO 3

Caisse des Ecoles du 8^e - Subvention de 28 800 euros pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires

2016 DLH 26

Location de l'immeuble 45, rue de Miromesnil à la RIVP- bail emphytéotique

2016 DAE 5

Subvention de 220.000 euros et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (8^e)

2016 DLH 59

Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

2016 DJS 107

Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif.

VMA8 2016 01

Vœu présenté par Mme d'HAUTESERRE, Erika DUVERGER et les élus du 8^e relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris

VMA8 2016 02

Vœu déposé par Mme LECUYER et M.LEBEL relatif à la restauration des élèves du Collège Condorcet

VMA8 2016 03

Vœu déposé par Mme BARLIS, relatif à la commémoration de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

QMA8 2016 01

Question orale à Mme le Maire du 8^e arrondissement présentée par Mme BARLIS, relative à la diffusion de l'information auprès des associations sur l'appel à projets pour les ateliers périscolaires 2016 dans le cadre de l'ARE et sur le bilan de ces activités dans le 8^e

QMA8 2016 02

Question orale à Mme le Maire du 8^e arrondissement présentée par Mme BARLIS, relative à la diffusion de l'information auprès des habitants sur l'appel à projets du budget participatif 2016

QMA8 2016 03

Question de Catherine LECUYER, Marc PACHECO, Pierre LELLOUCHE, François LEBEL, Sophie BOYER CHAMMARD et Eve DESBONNETS, relative à l'ouverture du Parc Monceau 24h sur 24 de mi-avril à mi-septembre

QMA8 2016 04

Question de Catherine LECUYER relative à la baisse des dotations de fonctionnement du collège Chaptal

QMA8 2016 05

Question de Catherine LECUYER, François LEBEL, M. Pierre LELLOUCHE, Marc PACHECO, Sophie BOYER CHAMMARD et Eve DESBONNETS concernant le réaménagement des abords de la station de métro Europe

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2° / Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Albane GUILLET**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 1^{er} décembre 2015 et demande s'il y a des observations.

Mme BARLIS fait 2 remarques :

- 1) P7 : concernant la question relative aux conseils de quartier, elle demande l'ajout de la phrase suivante « Elle regrette que l'annulation du conseil de quartier Europe en date du 26 novembre 2015 n'ait pas fait l'objet d'une diffusion de l'information aux riverains qui se sont déplacés en nombre à cette réunion »
- 2) P2 : elle demande les modifications suivantes :
« Mme BARLIS interpelle Mme le Maire au sujet d'une réunion en date du 20 novembre 2015 relative aux attentats de Paris, à laquelle elle a été conviée par un email reçu le jour même à 12h alors que cette réunion avait lieu à 17h. Elle aurait souhaité être contactée en amont et par d'autres moyens de communication que la messagerie internet des élus d'arrondissement. Elle regrette l'absence d'informations non transmises au cours de la semaine du 23 novembre alors que des mesures de sécurité ont été décidées le lendemain des événements. Enfin, elle précise qu'elle n'a pas reçu à ce jour le compte rendu de cette réunion »

M. LEBEL demande page 3, 5^e alinéa (délibération DDCT 132) le remplacement du mot « exagérées » par « malvenues ». Il demande également la correction d'un accord page 3, dernier alinéa « le futur marié a souhaité donner ...»

Sous réserve de ces modifications, le compte rendu de la séance du **mardi 1^{er} décembre 2015** est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents.

Mme BARLIS demande la parole et remarque que 3 questions non inscrites à l'ordre du jour ont été distribuées à tous les élus. Elle estime regrettable de n'en prendre connaissance qu'au dernier moment, cela ne laisse pas de temps pour les traiter, elle souhaite que celles-ci soient reportées au prochain Conseil d'arrondissement.

Mme GUILLET précise que les questions mentionnées ont été déposées la veille du jour de la séance avant midi comme le stipule le règlement du Conseil d'arrondissement et qu'il n'y a pas d'obligation à présenter un ordre du jour modificatif.

Mme d'HAUTESERRE procède au vote relatif à l'inscription à l'ordre du jour de séance de ces 3 questions. Tous les élus présents votent favorablement à l'exception de Mme BARLIS qui vote contre.

Mme BURLIS fait part de sa surprise de ne pas trouver dans l'ordre du jour de séance une communication inhérente à la réforme du statut de Paris qui fera l'objet d'un vote au prochain Conseil de Paris. Elle souligne que les maires d'arrondissement ont reçu des informations en provenance de l'hôtel de ville et qu'ils ont été invités à en parler au sein des Conseils d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE précise qu'avant d'évoquer ce sujet lors d'un Conseil d'arrondissement, elle doit d'abord rencontrer les membres de son groupe politique dont une réunion est programmée ultérieurement. En effet, elle a suivi la consigne de son groupe politique (LR) qui a boycotté les réunions.

M. LEBEL fait référence au journal Paris 8^e du mois de janvier 2016 dans lequel on peut lire que « l'ancien maire aujourd'hui conseiller d'arrondissement n'hésite jamais, et donc plusieurs fois devant le public, à reprendre la maire actuelle sur des points de procédure ou à la contredire sur des délibérations plus importantes ». M. LEBEL précise qu'un Conseil d'arrondissement est une assemblée délibérante qui débat, donne des avis et vote des délibérations. Par conséquent, il demande à Mme BURLIS de ne pas faire de procès d'intention aux élus membres du Conseil d'arrondissement.

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement présente la délibération relative à la Caisse des Ecoles du 8^e - Subvention de 28.800 euros pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique donne la possibilité aux agents contractuels des caisses des écoles d'accéder à l'emploi titulaire dans les corps des administrations parisiennes.

Ce dispositif permet de proposer aux agents de catégories C une titularisation ainsi que des perspectives de carrière et de mobilité. Le dispositif de titularisation modifie les règles de gestion du personnel sans remettre en cause l'autonomie des caisses des écoles, ni leur gestion.

Il est proposé de verser une subvention pour mettre en œuvre ce programme d'accès à l'emploi titulaire aux caisses volontaires dont le 8^e fait partie. Sur la base d'une liste de 12 agents éligibles à temps complet, une subvention de 28 800 euros sera attribuée à la caisse du 8^e arrondissement.

Mme BURLIS se félicite de la volonté de la Ville de Paris depuis 2001 de lutter contre la précarité de ses agents, notamment de ceux qui sont employés depuis longtemps.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à la location de l'immeuble 45, rue de Miromesnil à la RIVP- bail emphytéotique

La Ville de Paris a notifié le 24 novembre 2015, sa décision d'acquérir pour un montant total de 5.089.840 euros, l'immeuble situé 45, rue de Miromesnil, pour réaliser un programme de logements sociaux. Cet immeuble, édifié sur une parcelle de 162 m², comprend un bâtiment R + 6, des caves, une cour principale et une cour. Il dispose d'une surface utile d'environ 700 m² et il est composé de 12 logements et 2 commerces à rez-de-chaussée. Le projet de délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à conclure, après transfert de propriété, un bail emphytéotique avec la RIVP, qui souhaite y réaliser un programme comportant des logements aidés. Par avis du 30 novembre 2015, France Domaine estime que la valeur normale de marché pour le loyer capitalisé de ce bail est de 3 000 000 euros. S'agissant d'un projet de logement aidé, il rend un avis favorable au loyer proposé, soit 1 550 000 euros. Ce bail emphytéotique serait assorti des conditions figurant dans la délibération. En conclusion, ce projet de délibération a pour objet de fixer les conditions de location de l'immeuble 45 rue de Miromesnil à la RIVP.

Mme d'HAUTESERRE précise qu'elle a interrogé la Ville pour connaître les catégories de financement des futurs logements sociaux et donc les loyers envisagés. A ce jour, elle n'a pas de réponse mais elle a demandé à la Ville de privilégier une catégorie intermédiaire répondant à la majorité des 1 000 demandes de logements enregistrées dans le 8^e. Il va de soi que les locataires en place seront bien entendu maintenus.

M. LEBEL considère que la Ville de Paris ne construit pas de nouveaux logements mais se contente de transformer des logements partiellement occupés en les qualifiant de logements sociaux, ce qui ne constitue pas une politique du logement.

Mme BURLIS observe que le 8^e arrondissement est peu pourvu en logements sociaux (moins de 5%) et que cet immeuble de taille modeste se situe dans un quartier déficitaire. Aussi, elle se réjouit de la bonne intégration de ces petits immeubles dans des quartiers où les logements sociaux sont rares.

Mme D'HAUTESERRE observe que les terrains constructibles dans le 8^e sont inexistantes. Elle rappelle sa volonté de demander à la Maire de Paris de favoriser l'offre de logements intermédiaires de type PLI, logements qui permettraient de répondre à la forte demande de personnes qui n'ont pas les moyens de se loger dans le parc privé de l'arrondissement et qui y travaillent.

Mme BOYER CHAMMARD constate que la mairie centrale ne délivre que des informations partielles dans cette délibération. La répartition des logements sociaux n'est pas détaillée. Elle ajoute également qu'elle est favorable à la création de logements sociaux intermédiaires.

- **A LA MAJORITE (8 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Charles BEIGBEDER, Mme Erika DUVERGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BURLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **5** (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

6°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la subvention de 220.000 euros et à l'avenant à la convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (8^e)

Le Comité Champs-Élysées organise depuis 1980 des événements prestigieux à Paris dont les illuminations des fêtes de fin d'année. Il a organisé ainsi un spectacle lumineux sur l'Arc de Triomphe projeté le 31 décembre 2014 et une parade festive sur l'avenue des Champs Élysées le 1^{er} janvier 2015. Lors du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2015, une convention pluriannuelle d'investissement (2014-2017) a été signée pour soutenir le Comité Champs-Élysées pour l'acquisition du nouveau dispositif de mise en lumière de l'avenue des Champs-Élysées pour 4 campagnes d'illuminations. En accord avec la mairie du 8^e arrondissement, il est proposé d'attribuer à l'association Comité Champs-Élysées une subvention de 220.000 euros.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

M. LEBEL souhaite lire un article de presse de M. Emmanuel RUBIN, paru au début du mois de décembre relatif au marché de Noël de l'avenue des Champs Élysées. IL précise que le marché de Noël ne profite plus au Comité des champs Élysées qui autrefois en vivait et qui ne touche plus de subsides de ce marché: « Avant même de dénicher l'enseigne, le travelling est violent. Où sommes-nous ? A la foire du trône, au concours Lépine, à la braderie de Beuzeville-les-nouilles, à peu près partout sauf du côté de Noël. Les lumières hurlent le vulgaire, le gadget cède à un bain de loterie, le colifichet à l'attrape-nigaud, le faux artisanal au vrai toc, le kitch a trouvé son paradis, les concierges leur supermarché. Pour cacher la misère, on a bricolé les casemates en vagues chalets. Ça rappelle la Roumanie de CEAUSESCU lorsqu'à chaque visite officielle, le sonné des carpates faisait croire au génie de sa révolution en bâtissant des villages de cartons-pâtes. Non seulement ça pique les yeux, ça fait pleurer, mais ça vous flingue les narines. Des parfums saturés, grossiers, à vous rendre obèse rien qu'à les éprouver. Le pain d'épice odore, le vin chaud assomme, les huîtres pètent »

7°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

Ce projet de délibération issu de la loi Macron du 6 août 2015 autorise les conseils municipaux à prendre une délibération permettant d'affecter temporairement l'habitation des locaux commerciaux pour une durée n'excédant pas 15 ans. Cela favorise l'habitation dans le 8^e. La Ville de Paris souhaite faciliter toutes les opérations possibles de transformation de bureaux en logements.

La Ville a relevé en 2015 son objectif de mandature de 200 000 à 250 000 m² de logements produits par la transformation de bureaux. Outre la mesure d'exonération de taxe foncière, il a également été proposé d'introduire, pour encourager les investisseurs, la possibilité de revenir à un usage de bureau pendant une durée de 15 ans sans autorisation spécifique.

Ces deux mesures nécessitaient des modifications législatives, demandées par la Maire de Paris au Gouvernement, qui les a acceptées. Il appartient désormais au Conseil de Paris de délibérer pour les rendre applicables à Paris. Le Conseil de Paris a adopté en novembre 2014 un nouveau règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation applicable pour les dossiers déposés à partir du 1er janvier 2015. Il est proposé à présent de compléter ce règlement en introduisant le dispositif de changement d'usage temporaire de locaux à un autre usage (par exemple bureaux) en habitation.

Mme BURLIS souligne que ce projet de délibération est positif car il donne davantage de souplesse à la transformation de bureaux en habitations.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au projet de poursuite du dispositif Paris Jeunes Vacances

Le dispositif Paris Jeunes Vacances a été créé pour aider les jeunes gens à concrétiser leurs projets de vacances « *en toute autonomie* ». Ainsi, une subvention est attribuée à chaque arrondissement et les aides financières s'échelonnent de 100 € à 200 € par dossier validé. Depuis 2012, Paris Jeunes Vacances est accessible aux mineurs âgés de 16 ans, la limite d'âge étant fixée à 30 ans. Chaque arrondissement est doté d'une enveloppe budgétaire annuelle: pour le 8^e arrondissement, elle s'élève à 2600 € pour 2016.

M. GAUGER précise qu'en 2015, un montant de 1100 euros a été octroyé dans le 8^e, soit 9 chèques. Il souligne que 2 refus de dossiers mal constitués ont été rejetés et que le site internet de la mairie du 8^e comporte une rubrique relative aux dépôts de dossiers. Il salue les partenariats établis avec le centre d'animation Beaujon, la MDA, le foyer des jeunes travailleurs ainsi que certaines associations sportives et de jeunesse. Concernant le projet de délibération, M. GAUGER émet des réserves car la remise de chèques à des jeunes gens n'est pas soumise à une contrepartie, et la Ville de Paris ne réalise pas de contrôles sur l'usage des fonds.

Mme BURLIS pense que cette délibération est très intéressante car 30% de jeunes parisiens ont pu partir en vacances grâce à ce dispositif élargi aux mineurs de 16 à 18 ans. Elle regrette que le mode d'attribution des chèques dans le 8^e ne soit pas plus transparent et qu'il n'y ait pas de commission d'attribution.

- **A L'UNANIMITE (5 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Charles BEIGBEDER, Mme Erika DUVERGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Corine BURLIS)
- **ABSTENTIONS** : **8** (M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

9°/ Vœu présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER et le Conseil d'Arrondissement du 8^e relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris

Considérant que Paris doit se montrer innovante, ambitieuse et exigeante dans sa politique d'enseignement musical pour rendre l'éducation par la musique accessible bien au-delà des 19000 Parisiens concernés aujourd'hui dans les conservatoires et des quelques milliers d'autres dans les centres d'animation et de loisirs de la ville ;

Considérant que la Mairie de Paris a exprimé sa volonté d' « ouvrir l'enseignement de la musique » au plus grand nombre ;

Considérant que la Mairie du 8^e soutient et initie déjà sur le terrain avec les acteurs locaux professionnels de la musique, associations, écoles et modèles de formation musicale depuis des années, des expérimentations qualitatives et pédagogiques (une classe orchestre dans une école élémentaire,

un orchestre en résidence pour l'année à la mairie du 8^e, probablement seul cas dans la capitale) et qu'elle peut mettre au crédit de son action plusieurs réalisations musicales pérennes ;

Considérant que le développement de l'enseignement musical par la pratique collective ne remet pas en cause la nécessité de continuer à proposer des cours individuels à partir d'un certain niveau pour ceux qui voudront gravir les échelons d'excellence, pour devenir des professionnels de la musique ;

Considérant que d'autres pays très divers ont mis en place des enseignements musicaux de qualité, mettant en œuvre une pratique collective de la musique et que ce travail porte ses fruits en terme artistique, économique et sociétal et que nous avons un énorme potentiel pour créer notre propre modèle ;

Considérant le vœu adopté 103 bis de juillet 2014 qui faisait suite aux vœux de divers groupes politiques et qui nous laissait à penser que l'exécutif avait la volonté de réfléchir globalement à une réelle politique d'enseignement musical ;

Considérant les annonces récentes par voie de presse sur les changements à venir dans la politique d'enseignement musical ;

Jeanne d'HAUTESERRE, Erika DUVERGER et les élus du 8^e arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Revienne sur ses décisions trop hâtives de supprimer les heures d'enseignement individuel dans les centres d'animation et de les diminuer dans les conservatoires ;
- Lance, en concertation avec la mairie du 8^e arrondissement, une politique innovante et exigeante d'enseignement musical à Paris, faite de pratique collective et de cours individuels, avec la mise en place d'un programme de formation des professeurs de musique à l'enseignement par la pratique collective et la publication des chiffres de l'augmentation du nombre de places en conservatoires et des conventionnements avec des associations de musique de qualité d'ici la fin juin 2016 pour la rentrée de septembre 2016.

M. LELLOUCHE évoque le malaise qui est ressenti au sein des conservatoires de musique ainsi que l'inquiétude des personnels enseignants.

M. LEBEL déclare que la Ville de Paris développe un nivellement par le bas. Il salue l'efficacité du dispositif pédagogique, « l'orchestre à l'école », qui a été diffusé dans le 8^e et qui donne des résultats encourageants car des enfants qui n'auraient pas eu accès au Conservatoire de musique ont pu l'intégrer après avoir bénéficié de ce dispositif. Au lieu de s'inspirer de cette réussite, la Ville de Paris fait l'inverse de ce qu'il faudrait réaliser.

Mme BARLIS fait part de ses remarques sur la rédaction de ce vœu. Elle souligne que la réforme entreprise il y a plusieurs mois de l'enseignement musical intègre une réforme plus large sur les centres d'animation et les conservatoires. Pour l'enseignement de la musique, depuis 2008, 3000 places supplémentaires ont été créées, 3 nouveaux conservatoires vont être construits (12^e, 14^e, centre de Paris). Elle précise qu'il ne s'agit nullement de supprimer les cours individuels qui existent dans les conservatoires mais de rajouter des groupes collectifs sur des créneaux horaires supplémentaires de manière à diversifier l'offre proposée aux jeunes parisiens. La politique municipale met l'accent sur les liens qui unissent les écoles et les conservatoires. Mme BARLIS ne partage pas l'inquiétude des élus du 8^e exprimée dans ce vœu. Elle considère que les parisiens auront toujours la possibilité d'étudier la musique dans un cadre diversifié et élargi.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Suffrage exprimé **CONTRE** : Mme Corine BARLIS

10°/ Vœu de Mme Catherine LECUYER et M. François LEBEL relatif à la restauration du collège Condorcet

Considérant que des travaux importants de désamiantage et de mise aux normes du réfectoire du collège Condorcet ont été programmés de juin à décembre 2016 ;

Considérant que ces travaux vont, de fait, empêcher toute utilisation du réfectoire pendant 4 mois au moins ;

Considérant que Condorcet est l'un des plus gros collèges de Paris avec plus de 700 rationnaires dont 200 élèves de 6^{ème} environ ;

Considérant que la décision d'engager les travaux a été prise sans qu'aucune solution viable n'ait été proposée au collège Condorcet pour assurer le déjeuner des élèves, alors même que ces travaux sont programmés depuis des mois ;

Considérant que la Ville de Paris a racheté en juin à l'État les locaux de l'INPI, 26 bis rue de saint Pétersbourg, qui accueillent aujourd'hui un centre d'hébergement d'urgence, géré par l'association Aurore, en attendant de les transformer en logements sociaux ;

Considérant que l'espace de restauration qui bénéficiait précédemment aux salariés de l'INPI et maintenant à l'association Aurore pour ses hébergés existe toujours, et qu'il se trouve à 400 m du collège Condorcet ;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Ville de Paris de répondre rapidement à ce problème majeur qui risque d'impacter directement le quotidien de centaines de familles et d'avoir de lourdes conséquences en terme de sécurité pour les collégiens.

François LEBEL, Catherine LECUYER demandent au Maire du 8^e arrondissement de solliciter la Maire de Paris afin que celle-ci permette au collège Condorcet de bénéficier de l'espace restauration du 26 bis rue de Saint Pétersbourg de septembre à décembre 2016 pour ses élèves, ou à défaut qu'elle propose une alternative crédible très rapidement.

M. LELLOUCHE constate que les locaux de l'INPI contiennent un important réfectoire qui a été utilisé par l'association Aurore pour servir des repas. Par conséquent, cet immeuble constitue une solution acceptable pour une durée de quelques mois.

Mme BARLIS rappelle que les travaux du collège Condorcet sont demandés depuis plusieurs années et que leur réalisation fait l'objet d'un large consensus. En ce qui concerne les locaux de l'INPI, elle souligne que les services techniques de la Ville attestent de l'impossibilité de leur utilisation même temporaire. D'autres solutions doivent être recherchées, par exemple avec la SNCF et la gare Saint Lazare.

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

En tout premier lieu, il me paraît utile de rappeler l'enjeu de ces travaux de mise aux normes du collège Condorcet dont le montant de l'opération s'élève à 1 350 000 euros et qui fait suite à des études préalables. Un diagnostic a fait apparaître la nécessité de travaux plus importants liés à des problèmes de désamiantage.

Le projet comporte donc la mise en conformité des locaux indispensable, la vétusté des faux plafonds qui nécessitent un désamiantage, et la mise aux normes des installations cuisines et des dalles du sol à effectuer.

Les travaux concernent donc la rénovation totale du réfectoire, de la laverie, la restauration et la rénovation du bac à graisse dans la cuisine, nécessitant une fermeture du réfectoire durant la période de juillet à décembre 2016 donc impactant la rentrée de septembre pour 4 mois.

J'ai évoqué à plusieurs reprises ce sujet avec les services de la DASCO, notamment concernant les précautions à prendre pendant les travaux de désamiantage et aussi, et surtout, les mesures d'accompagnement à mettre en place pendant les travaux.

J'ai proposé dans un premier temps d'utiliser les locaux du 1 rue de Saint-Pétersbourg où se trouvait l'ancien restaurant administratif de la SNCF qui n'étaient plus disponibles à partir d'octobre 2014, de prendre contact avec la Poste au 1 rue de Berne, et bien entendu d'utiliser les locaux de l'ancien immeuble INPI au 26 rue de Saint-Pétersbourg. Concernant cette dernière adresse, à l'issue d'une visite sur place, la configuration des lieux paraît peu compatible avec l'installation d'une cuisine satellite (surface limitée, avec des piliers cloisonnant les espaces et disposant d'une hauteur sous plafond inférieure à 2m40). Par ailleurs, les locaux ne disposent d'aucune des infrastructures techniques indispensables à l'installation d'une restauration scolaire :

- Le réseau électrique, conçu pour un usage de bureaux, est totalement sous-dimensionné et n'a pas la puissance nécessaire pour alimenter les installations de cuisine (réchauffage, stockage, laverie),
- L'absence de systèmes d'alimentation d'eau potable et d'évacuation des eaux sales,
- L'absence de système d'extraction pour évacuer les vapeurs de la cuisine et de l'installation de laverie

Donc, au vu de ces éléments, l'hypothèse d'un relogement provisoire de la restauration scolaire du Collège Condorcet dans les locaux de l'INPI, n'est pas envisageable.

Toutes ces questions ont été soulevées lors du Conseil d'Arrondissement du 19 janvier dernier auquel vous avez participé, Monsieur LEBEL. Aujourd'hui, et sur proposition du Proviseur, la solution retenue est d'accueillir 60 demi-pensionnaires, la moitié pour Jules Ferry, l'autre pour le lycée Chaptal.

Un questionnaire a été envoyé aux familles par le principal Monsieur CAGNIART afin de les informer de cette situation et recenser les familles susceptibles de bénéficier d'une organisation mise en place avec d'autres familles ou de prendre leurs repas en dehors du collège et de la maison sous la responsabilité des parents pendant cette période transitoire.

Au vu des éléments que je viens de vous énoncer, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu tout en sachant que je suis attentivement ce dossier dans l'intérêt des familles.

M. LELLOUCHE insiste sur l'urgence et la nécessité absolue de trouver, au plus vite, une solution de substitution pour permettre aux 700 élèves de pouvoir se restaurer à proximité de leur collège. Il s'oppose par conséquent à la suggestion, consistant à laisser les enfants se débrouiller tout seuls pour leur déjeuner, avec les risques que cette mesure comprend pour leur sécurité, en cette période de fort risque d'attentats que connaît notre pays. Pour ces raisons, il soutient l'INPI comme solution de substitution, en rappelant que ces locaux rassemblent toutes les conditions nécessaires pour le bon accueil des élèves, et que les services de la Ville ne s'y opposent que pour des raisons bureaucratiques. Il insiste sur le fait que lorsqu'il était membre du gouvernement et qu'il voulait prendre une décision, les services techniques du Ministère ou des administrations lui signifiaient souvent que ses décisions étaient impossibles à mettre en œuvre. Il n'accepte pas que la Ville de Paris puisse proposer de déplacer des enfants d'un côté et de l'autre, d'autant plus durant l'état d'urgence. Ayant visité les locaux de l'INPI, il considère tout à fait possible d'y déplacer les élèves pour une durée de 4 mois. Il rappelle que sa fonction d'élu consiste notamment à être un intermédiaire entre les besoins des familles et les décisions de l'administration.

M. BALADI observe que l'INPI concentre une nouvelle fois l'attention du Conseil. Il espère qu'une solution concrète et acceptable va être trouvée prochainement.

Mme BOYER CHAMMARD observe que la restauration au sein des locaux de l'INPI peut accueillir 200 personnes, qu'un café accueille des consommateurs et qu'il est envisageable de servir des plateaux repas aux enfants qui viennent de l'extérieur.

M. LEBEL considère que les arguments de la Ville de Paris sont peu crédibles. Il s'interroge sur le fait que le restaurant de l'INPI, qui servait il y a 2 ans plus de 650 repas par jour, et qui sert toujours des repas, ne puisse pas être envisagé comme solution au problème évoqué. Il souligne que les services techniques dépendent des décideurs de la Ville et que ceux-ci ne veulent pas que les enfants du collège Condorcet aillent déjeuner au sein de l'INPI.

Mme d'HAUTESERRE prend acte des remarques des élus et annonce qu'elle va demander à Mme CORDEBARD, Adjointe aux affaires scolaires, de faire étudier à nouveau la faisabilité de créer un service de restauration temporaire à l'INPI et, de ce fait, s'abstient sur ce vœu.

- **A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **10** (Mme Erika DUVERGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)
- **ABSTENTIONS** : **3** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

11°/ Vœu de Mme Corine BARLIS, Conseillère d'arrondissement relatif à la commémoration de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Dès le début des années 1950, les anciens déportés et les familles de disparus expriment le souhait de voir inscrite dans le calendrier une date réservée au souvenir de la déportation. La loi n° 54-415 du 14 avril 1954 proposée par le sénateur Edmond Michelet, qui faisait partie du réseau de résistance Combat et fut lui-même déporté à Dachau, institue le dernier dimanche d'avril la date réservée à cette commémoration.

La Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, ou plus simplement Journée nationale de la déportation, est donc une journée au cours de laquelle est célébrée la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration nazis, pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette journée donne lieu à des cérémonies commémoratives à Paris et dans les départements.

Dans chaque département, son organisation incombe au préfet, en concertation avec les associations. Stèles, plaques et monuments sont fleuris ; des allocutions sont prononcées et des enseignants sont généralement invités à profiter de cette occasion pour évoquer la déportation et le système concentrationnaire dans leurs cours.

A Paris, un hommage est d'abord rendu au Mémorial de la Shoah dans le 4^e arrondissement (inauguré le 30 octobre 1956) puis au Mémorial des martyrs de la déportation de l'Île de la Cité qui entretient le souvenir de tous les déportés français (inauguré le 12 avril 1962). La commémoration se termine par le ravivage de la Flamme sur la Tombe du Soldat inconnu, à l'Arc de triomphe. Afin d'entretenir le souvenir

de la déportation chez les jeunes générations, des poèmes sont lus par des adolescents au mémorial des martyrs de la déportation.

Considérant que cette journée de la déportation est également célébrée localement par la grande majorité des mairies d'arrondissement à Paris, qu'elles soient dirigées par la majorité ou l'opposition municipale ;

Considérant que la Mairie du 8^e accueille une exposition consacrée à la mémoire des déportés du Convoi numéro 6 et qu'à cette occasion les responsables de l'association ont rappelé avec force l'importance du travail de mémoire ;

Considérant que notre arrondissement a malheureusement été l'un des derniers à honorer la mémoire des enfants déportés du 8^e en faisant apposer des plaques commémoratives portant leur nom dans les écoles où ils étaient scolarisés ;

Considérant que dans les temps troublés que nous traversons, une telle commémoration publique nous permettrait d'exprimer notre attachement à rendre hommage à la mémoire des déportés autant qu'à insister sur l'importance du travail de mémoire, indispensable pour se prémunir d'avoir à revivre de telles atrocités ;

Sur proposition de Mme Corine BURLIS, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Mairie du 8^e arrondissement s'organise en lien avec les associations et institutions scolaires, dès le dernier dimanche d'avril 2016, afin de célébrer annuellement la journée du souvenir des victimes de la déportation dans les camps de concentration au cours de la guerre de 1939-1945 pour que de tels faits ne se reproduisent plus jamais.

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

La loi du 14 avril 1954 instaurant le dernier dimanche d'avril, la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation, est l'occasion de se rappeler les souffrances atroces endurées par ces hommes, ces femmes, et ces enfants exterminés et persécutés parce qu'ils étaient dépouillés de tout ce qui fonde leur identité.

Cette commémoration nous rappelle que le combat pour la liberté, pour la démocratie, pour les droits humains, pour le respect de l'altérité et le vivre ensemble, pour la paix et contre l'intolérance et la barbarie, est permanent.

C'est la raison pour laquelle, j'ai souhaité organiser une exposition intitulée « Mémoires du Convoi 6 » avec le Président de l'association, Alexandre BORYCKI, qui a eu lieu du lundi 18 janvier au jeudi 28 janvier dernier.

De nombreuses classes des écoles du 8^e accompagnées par leurs enseignants, sont venues la visiter. Du 31 mai au 18 mai, une exposition consacrée aux enfants juifs à Paris sera organisée afin de retracer l'histoire des enfants juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Comme vous le savez sans doute, cette année, nous célébrons le 71^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration mettant fin à la barbarie nazie. C'est ainsi que j'ai participé la semaine dernière à des commémorations dans les écoles du 8^e organisées par l'Association à la Mémoire des Enfants Juifs déportés (AMEJD) aux côtés de Madame Rachel PANCZER, sa Présidente.

Vous connaissez mon attachement au travail de mémoire, donc, je ne peux qu'être favorable à l'organisation de cette commémoration pour rappeler à chacun son devoir de mémoire. Reste que cette manifestation qui n'a jamais eu lieu à la Mairie du 8^e, nécessite une préparation en amont. Elle ne pourra se faire sans la présence des enfants des écoles de notre arrondissement, au même titre que nous les avons invités pour d'autres manifestations commémoratives.

Pour ce faire, elle doit être organisée un jour de semaine, par exemple le lundi suivant le dernier dimanche d'avril.

Je compte donc prendre l'attache de l'Inspectrice mais également des Directrices et Directeurs d'écoles pour les associer. Cette manifestation, de mon point de vue, doit mobiliser tous ces acteurs.

Je souhaite donc la préparer dans la concertation avec l'Inspectrice d'Académie, les enseignants et je prendrai le temps qu'il faut afin qu'il ne s'agisse pas simplement d'une cérémonie de recueillement mais d'une cérémonie autour du devoir de mémoire.

M. LELLOUCHE annonce qu'il va voter favorablement ce vœu car il considère que le 8^e arrondissement est en retard par rapport à d'autres arrondissements dans la commémoration des rafles des enfants juifs pendant la 2^e guerre mondiale. Il précise que des rafles d'enfants ont eu lieu dans le 8^e et qu'il serait ainsi juste pour la mémoire de ces enfants et pour l'éducation des enfants actuels, confrontés à la dureté du monde, de leur rendre hommage.

M. GAUGER déclare qu'il va s'abstenir sur ce vœu. En tant qu'Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et des Sports, de la Mémoire et des Relations Armée-Nation, il encourage toutes les initiatives de commémorations en partenariat avec les

établissements scolaires. Il encourage également les projets de voyage à Auschwitz, les échanges avec le mémorial de la shoah, l'association Klarsfeld et les ambassades de l'arrondissement. Par conséquent, il considère que le vœu déposé par Mme BARLIS n'est pas nécessaire au regard de toutes les initiatives menées par la mairie du 8^e depuis 2014.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Charles BEIGBEDER, M. Vincent BALADI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **4** (Mme Erika DUVERGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. François LEBEL)

11°/ Question orale à Mme le Maire du 8^e arrondissement présentée par Mme BARLIS, relative à la diffusion de l'information auprès des associations sur l'appel à projets pour les ateliers périscolaires 2016 dans le cadre de l'ARE et sur le bilan de ces activités dans le 8^e

L'appel à projets 2016 pour les ateliers périscolaires dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs finira le 3 février prochain. Il reconduit dans les grandes lignes l'appel à projets de 2015.

La Ville propose donc cette année encore aux associations de participer à sa mission éducative auprès des enfants en animant des ateliers dans les écoles maternelles et élémentaires le mardi et le vendredi de 15h à 16h30.

Il leur est proposé cette année d'amplifier les démarches initiées dans les écoles autour des thématiques de la citoyenneté, du vivre ensemble, de la transmission des valeurs de la République et de la lutte contre les discriminations.

Les associations voulant proposer un projet qui répond aux objectifs et modalités de l'appel à projets ont donc jusqu'au 3 février pour pouvoir candidater.

Madame Corine Barlis, élue socialiste, souhaite savoir :

- **quels moyens ont été utilisés localement afin d'informer les associations sur cet appel à projets 2016**
- **faute de comité de suivi local informant tous les élus, quel est le bilan des ateliers périscolaires 2014/2015 dans le 8^e dans le cadre de l'ARE.**

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

Madame,

Je suis ravie que vous m'interrogiez sur le bilan des activités des ateliers périscolaires dans le cadre de l'ARE (Aménagement des Rythmes Educatifs) dans le 8^e arrondissement et sur les moyens d'information mis en œuvre pour cette période.

Je vais donc vous apporter les informations qui m'ont été communiquées par la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) qui gère les ateliers et animateurs, ce sont au total plus de 276 ateliers qui ont fonctionné en 2015 : 142 pour le mardi et 134 pour le vendredi.

Ces ateliers ont concerné toutes les écoles de l'arrondissement. Ce sont plus de 1 500 enfants qui ont fréquenté ces ateliers du mardi et autant pour le vendredi. Ces statistiques portent sur la période de septembre 2015 à janvier 2016.

S'agissant de la répartition des ateliers, je suis prête à vous transmettre les éléments de la CASPE mais pour information, sachez qu'ils portent, dans les grandes lignes, à hauteur de :

- 12 % sur le sport et détente
- 15 % sur les jeux.
- 11 % sur l'art du spectacle vivant,
- 12 % sur les arts plastiques,
- 16 % sur les loisirs créatifs,
- 9 % pour la musique et le chant,
- 5 % pour les langues et découvertes des civilisations.

Les autres ateliers se répartissant sur la citoyenneté et le vivre ensemble, la culture urbaine, l'environnement et la protection de la planète et, enfin, l'exploration scientifique.

Quant à l'information, la DASCO a mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour informer les associations connues avec l'appui de la Maison des Associations du 8^e.

Mme BARLIS regrette que la mairie du 8^e n'ait pas communiqué sur ce sujet dans le journal du 8^e et qu'aucun courrier n'ait été adressé aux responsables associatifs.

12°/ Question orale à Mme le Maire du 8^e arrondissement présentée par Mme BARLIS, relative à la diffusion de l'information auprès des habitants sur l'appel à projets du budget participatif 2016

Sur l'enveloppe de 75 M€ ouverte initialement pour le budget participatif 2015, la Mairie de Paris a dépensé 32,5 M€ pour les 180 projets d'arrondissement et 32,5 M€ pour les 8 projets parisiens.

Pour cette édition 2015 du budget participatif la Mairie du 8^e a consacré 30% (le maximum autorisé) de l'enveloppe IIL Espace Public, soit un montant de 291 600 euros, que la Ville de Paris a abondé d'un montant équivalent, soit 583 200 euros au total pour financer les projets dans l'arrondissement.

En 2016 l'enveloppe du budget participatif à l'échelle parisienne sera de 100 M.

La Maire de Paris souhaite donner également plus de moyens aux arrondissements et pour cela le mécanisme d'abondement des budgets participatifs d'arrondissement a été revu à la hausse. Pour chaque euro qu'un(e) Maire d'arrondissement consacre à son budget participatif, la Maire de Paris abonde de deux euros (contre un euro en 2015).

Pour le 8^e, Madame la Maire de l'arrondissement vous avez annoncé souhaiter consacrer cette année 40 % (nouveau seuil) de l'enveloppe espace public, qui abondés par la Mairie de Paris sur cette nouvelle base de 2€, représentera un **total de 1 166 400 €**, montant considérable qui permettra aux porteurs de projets de proposer de nouvelles améliorations du cadre de vie dans notre arrondissement.




Dans ce contexte, au-delà des informations disponibles sur le site internet de la Mairie 8^e, notamment en ce qui concerne une réunion d'information prévue sur les nouvelles modalités du budget participatif 2016, le mercredi 3 février de 18h à 18h30 à la Maison des Associations, **Madame Corine Barlis, élue socialiste, souhaite savoir quels moyens ont été mis en œuvre afin d'informer amplement les habitants, les conseils de quartier et les associations sur la date limite de dépôt des projets pour cette édition 2016 sur le site dédié budgetparticipatif.paris.fr prévue le 19 février prochain.**

En effet, pour mémoire leur implication l'année dernière a permis l'adoption et la mise en œuvre de trois projets.

LES PROJETS LAURÉATS

DES ARRONDISSEMENTS

8^eme Arrondissement

	200000€	RÉNOVATION D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC MONCEAU (8E)	421 VOTES
	300000€	LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES SUR LES GRANDS BOULEVARDS (8E)	283 VOTES
	54000€	RÉAMÉNAGEMENT DE PASSAGES PIÉTONS 223 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ (8E)	279 VOTES

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

En 2016, comme vous venez de le souligner et je vous en remercie, j'ai souhaité allouer le maximum proposé de « l'enveloppe espace public » du budget d'investissement à intérêt local (IIL), soit 40% de l'enveloppe, abondée par la Mairie de Paris sur la base de 2€ pour 1€, soit un total de **1 166 400 €**.

J'ai la ferme volonté que cette opération 2016 soit un succès et mobilise les habitants du 8^e.

Aussi pour m'assurer de leur mobilisation,

- ✓ J'ai envoyé dès l'ouverture de l'opération aux référents des Conseils de Quartiers un courrier pour leur faire connaître le montant de l'enveloppe budgétaire et leur préciser les modalités et le calendrier de cette opération.
- ✓ Un article est en ligne sur le site de la mairie du 8^e. Il est régulièrement actualisé en fonction des réunions ou permanences mises en place.
- ✓ Une page est consacrée au Budget Participatif dans le Journal Paris 8^e à paraître demain.
- ✓ Des permanences hebdomadaires sont mises en place jusqu'à la fin de la phase de dépôt des projets :
 - le mardi, de 9h30 à 12h30 à la Mairie,
 - le mercredi de 14h à 16h à la Maison des associations.
- ✓ Un flyer personnalisé sur le budget participatif dans le 8^e est distribué en mairie, à la MDA, dans les équipements de proximité et dans des commerces pendant toute la période de dépôt des projets.
- ✓ Enfin, et je vous remercie de le rappeler, j'organise avec la DDCT une réunion de présentation du Budget Participatif 2016 à la Maison des Associations le 3 février de 18h à 19h30 en présence :
 - o des associations,
 - o tous les référents des conseils de quartier,
 - o des directions concernées :
 - Direction des espaces verts
 - Direction de la voirie
 - Mission participation citoyenne

Pour mémoire je rappelle le calendrier du projet 2016 :

- *Dépôt des projets du 18 janvier au 19 février 2016*
- *Co-construction des projets de début mars à mi-avril*
- *Jusqu'à début juin, instruction technique des Directions*
- *Deuxième quinzaine de juin, commission ad hoc en arrondissement*
- *Vote en septembre*

M. LELLOUCHE souhaite savoir si des évaluations ont été réalisées sur le budget participatif, il déplore le manque de lisibilité et s'interroge sur le rapport entre le coût et l'efficacité du budget participatif. Il fait part de ses réserves quant à une réelle mobilisation des parisiens. Aussi, il remarque que les projets votés dans le 8^e font partie de travaux courants de voirie.

Mme BURLIS précise que la rénovation de l'air du jeu du parc Monceau a été votée grâce au budget participatif ainsi que la réfection de la chaussée sur les grands boulevards et la création de passages piétons 223 rue du Faubourg Saint Honoré. Elle souligne que ces travaux sont demandés depuis plusieurs années par les habitants et les conseils de quartier, et que c'est grâce au budget participatif qu'ils pourront être réalisés.

13°/ Question de Catherine LECUYER, Marc PACHECO, Pierre LELLOUCHE, François LEBEL, Sophie BOYER CHAMMARD et Eve DESBONNETS, relative à l'ouverture du Parc Monceau 24h sur 24 de mi-avril à mi-septembre

Madame le Maire,

La Maire de Paris a annoncé lors de ses vœux qu'elle souhaitait ouvrir 50% de la surface des parcs et jardins parisiens 24h sur 24 à partir d'avril et jusqu'à mi-septembre. Elle n'a pas précisé de quels parcs il s'agissait.

Cependant, dans un courrier du 18 janvier, Frédéric Hocquart, le délégué à la Maire de Paris en charge de la nuit a fait savoir que le parc Monceau était bien concerné par ce dispositif déjà expérimenté de juillet à août 2015.

Les riverains sont légitimement très inquiets à la perspective de subir les nombreuses nuisances, incivilités, dégradations, campements etc que la fréquentation du parc sans discontinuer, nuit et jour, va forcément induire et l'ont fait savoir lors du dernier conseil de quartier Monceau.

Nous souhaiterions que vous communiquiez le bilan qui a été réalisé par la ville de Paris à l'issue de l'expérience menée l'été dernier car c'est sur la base de cette expérimentation et de son bilan que certains parcs et jardins ont été choisis.

De plus, il est précisé dans le courrier de Frédéric Hocquart que "les ouvertures seront décidées en concertation avec les mairies d'arrondissements ". Nous voulions donc savoir si vous aviez

l'intention d'organiser une réunion de concertation et d'information avec les riverains, conseil de quartier et usagers du parc avant que la Maire de Paris n'annonce officiellement sa décision.

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

Vous m'avez interrogée sur les rumeurs qui circulent de réitérer l'ouverture nocturne du Parc Monceau, à l'approche de l'été 2016, spécifiant que la Maire de Paris n'a pas précisé quel parc serait concerné.

Dans un premier temps, il me paraît utile de vous rappeler que le Parc Monceau a été ouvert à la demande de la Mairie de Paris, le week-end du 12 juillet au week-end du 30 août, toutes les nuits du jeudi soir au samedi soir inclus.

Je n'ai eu, pour ma part, aucun retour de la police sur des problèmes de sécurité ou la présence de bandes dans le parc Monceau. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas eu de nuisances sonores qui ont, sans aucun doute, provoqué une gêne aux riverains.

En effet, les services des Parcs et Jardins ont constaté la présence allant jusqu'à presque 1 000 personnes le samedi en soirée. Cela a généré des nuisances et des problèmes dûs au dépôt de bouteilles d'alcool en verre et de cannettes, ce qui a nécessité l'augmentation des prestations de propreté dans le Parc en matinée, les week-ends.

Bien entendu, je n'ai pas manqué de rapporter ces faits à Madame KOMITÈS, adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts lors d'une réunion en date du 28 janvier à laquelle a participé la Conseillère de Paris du 15^e arrondissement Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE qui habite à proximité du parc Monceau.

En ce qui concerne les perspectives 2016, bien que je n'aie eu aucune information à ce jour, on pourrait imaginer que l'opération serait reconduite. Aucune décision, en ce sens n'a été, à l'heure où je vous parle, communiquée ni à mon Cabinet ni au service des Parcs, Jardins et Espaces verts.

De toute évidence cela nécessitera un arbitrage de Madame la Maire de Paris le moment venu, auquel je souhaite être associée.

M. LELLOUCHE réaffirme son opposition à cette option. Il suggère que la mairie du 8^e diffuse l'information auprès des riverains du quartier Monceau en les prévenant de la possibilité de l'ouverture du parc et en leur demandant leur avis sous forme de questionnaire ou de réunion organisée en mairie. Une réunion pourrait avoir lieu au cours du mois de février/mars.

Il observe que l'ouverture de parcs publics la nuit concentre de nombreux problèmes et il s'interroge sur le coût généré en terme de personnel, d'emplois créés et de possibles dégradations et rappelle que le budget de la Ville est déficitaire de 300 millions d'euros. Il affirme que la mairie de Paris ne sera jamais en mesure d'assurer la sécurité du parc et la tranquillité des riverains.

M. LEBEL demande à Mme d'HAUTESERRE si elle est favorable à l'ouverture du parc Monceau la nuit.

Mme d'HAUTESERRE rappelle que le parc Monceau appartient à tous les parisiens et que si la mairie de Paris lui imposait l'ouverture du parc, elle ne pourrait que s'y opposer.

Mme BURLIS souligne qu'elle a demandé l'organisation d'un conseil de quartier Monceau sur ce sujet mais que la réponse de Mme la Maire a été négative.

M. BALADI a constaté au cours du dernier Conseil de quartier Monceau la nette opposition des riverains à l'ouverture du parc la nuit. Si la Ville impose cette ouverture, les élus du 8^e devront être vigilants quant aux moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre pour assurer l'ouverture du parc la nuit.

14°/ Question de Catherine LECUYER relative à la baisse des dotations de fonctionnement du collège Chaptal

Madame le Maire,

Comme vous le savez, en juillet dernier le conseil de Paris votait une délibération réduisant brutalement les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges situés dans les cités scolaires. La Ville de Paris la justifiait alors par le transfert de compétences à la région qui prenait désormais en charge les frais de chauffage jusqu'ici gérés par les établissements.

Cette délibération, votée en cours d'année civile, a mis les chefs d'établissement en difficulté car ils n'étaient plus en mesure de mettre en œuvre leur budget décidé et voté sur la base des dotations

annoncées fin 2014; d'autre part, ils ne pouvaient plus honorer les engagements financiers pris par ailleurs tels que les commandes ou les marchés.

Devant la mobilisation des maires et proviseurs la Maire de Paris a finalement décidé de rétablir les dotations 2015 aux collèges des cités scolaires mais des écarts importants ont été relevés entre les montants transmis par la région et ceux fournis par les établissements. Dans un courrier du 9 septembre, la Maire de Paris a d'ailleurs reconnu que plusieurs erreurs avaient été constatées dans les estimations des montants.

Le collège Chaptal est concerné et se trouve dans une situation délicate car aucune révision de sa dotation de fonctionnement n'a encore été faite.

Ce qui l'a conduit lors du dernier CA auquel nous assistions, à choisir de présenter un budget sincère mais en déséquilibre ;

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès de la Maire de Paris afin qu'elle étudie le cas particulier du collège Chaptal.

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

Madame la Conseillère,

Votre question a retenu toute mon attention et mérite plusieurs précisions afin d'éclairer notre assemblée.

En tout premier lieu, il me paraît utile de rappeler, puisque cela ne figure pas dans votre question, qu'il s'agit du budget du collège Chaptal pour 2016. En second lieu, la délibération 101G de la DASCO, relative aux dotations de fonctionnement pour les collèges publics imbriqués avec un lycée, fait apparaître une dotation pour le collège Chaptal de 42.000€ pour l'année 2016, alors que pour 2015 elle s'élevait à 117.273€.

Cette dotation, particulièrement basse, pose problème pour le bon fonctionnement du collège mais aussi le lycée.

En effet, en 2015 le collège reversait 76% soit 90.000€ de la dotation au lycée réparti comme suit:

59700€ pour les frais de fonctionnement
30000€ pour la viabilisation
300€ pour l'assurance de l'établissement

Lors de la présentation du budget du collège 2016 au Conseil d'administration, il a été fait le choix de présenter un budget sincère mais en déséquilibre. Monsieur TORRES, le proviseur, a donc décidé de réserver 60 000€, comme pour l'année 2015, pour les charges de fonctionnement afin d'éviter d'impacter aussi le lycée par cette décision.

Le budget du collège a donc été présenté en déficit de - 46 872€, avec un prélèvement sur fond de réserve de 45 066€ et donc un fond de roulement estimé négatif de -17 261€.

Les membres du CA ont voté contre ce budget.

En revanche le budget du lycée ayant été présenté en équilibre, il a été voté à l'unanimité par le CA avec le reversement indiqué du collège. A ce jour, la région a validé le budget du lycée Chaptal, en revanche le budget du collège est toujours en règlement conjoint et donc bloqué.

En l'état actuel, si aucune modification n'est apportée au budget du collège, aucun voyage scolaire ainsi qu'aucune action pédagogique ne pourront être envisagés.

Enfin, il est à noter que si aucune subvention complémentaire est attribuée pour 2016, cela risque à terme aussi d'impacter fortement le budget du lycée, et donc le bon fonctionnement de l'ensemble de la cité scolaire Chaptal.

Je saisisrai donc une nouvelle fois Madame la Maire de Paris sur ce dossier.

15°/ Question de Catherine LECUYER, François LEBEL, M. Pierre LELLOUCHE, Marc PACHECO, Sophie BOYER CHAMMARD et Eve DESBONNETS concernant le réaménagement des abords de la station de métro Europe

Madame le Maire,

Lors du dernier conseil de quartier Europe qui s'est tenu le 11 janvier, les riverains et élus présents ont appris avec surprise par la Ville de Paris que les divers travaux menés dans la station de métro Europe par la RATP étaient terminés.

En échange, le réaménagement des abords de la station serait en cours avec la végétalisation et la piétonisation de la rue de Madrid entre la rue de Rome et la place de l'Europe.

Nous souhaiterions connaître les détails de ce projet qui a des conséquences non négligeables sur la circulation rue de Rome et qui n'a fait l'objet d'aucune communication et concertation auprès des riverains et savoir si une étude d'impact sur la circulation a été menée?

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

Le projet de la rue de Madrid est un projet « Ville de Paris » dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des piétons en sortie de la station de métro Europe. Les trottoirs sont très étroits et les usagers se retrouvaient entre 2 voies de circulation.

Cette situation était dangereuse pour les piétons ne connaissant pas le secteur.

On a déploré entre la période 2008 et jusqu'à 2015, une douzaine d'accidents, ce qui est beaucoup trop.

Deux options ont été étudiées par la Ville. Elles comprenaient la fermeture nord de la voie traversant la station et la suppression du stationnement en milieu de chaussée.

- La première option permettait de reconstituer un grand trottoir au nord de la station, mais s'est heurtée à l'avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France pour cause de dissymétrie.

- La seconde option consistait à agrandir l'îlot central de la voie et à créer un plateau surélevé toujours en condamnant la voie nord par des potelets. Cette proposition a été choisie dans le cadre du budget d'investissement 2015. Cette option respectait la symétrie souhaitée par les Architectes et Bâtiments de France.

Mais la Direction de la Voirie a souhaité étudier une troisième version qui consiste à fermer définitivement ce tronçon de voie et des études de circulation ont été menées par le PC Lutèce de la Direction de la Voirie et des Déplacements qui ont montré que cette fermeture était acceptable.

J'ai tout de même demandé au service de la Voirie de trouver des solutions alternatives pour limiter « soulager » la circulation dans la rue de Lisbonne. J'attends des propositions. Aujourd'hui, le tronçon est en travaux et reste fermé depuis, dans l'attente de nouvelles études.

Conformément à ma proposition et aux souhaits formulés par le Conseil consultatif de Quartier Europe, j'ai demandé à l'adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires, Madame Pénélope KOMITÈS, d'étudier un projet de végétalisation de cet espace.

Dès que les études de faisabilité auront été réalisées, je les proposerai aux référents du Conseil consultatif de Quartier.

M. LELLOUCHE regrette que les élus et les riverains n'aient pas été associés à cet aménagement de voirie. Il remarque qu'aucune étude d'impact n'existe sur ce projet. Il demande à Mme le Maire de faire preuve de davantage de communication et de concertation quand des aménagements de ce type ont lieu dans l'arrondissement.

Mme BARRIS informe le Conseil qu'elle a découvert au cours d'un conseil de quartier de janvier 2016 cet aménagement de voirie alors que Mme le Maire en était informée depuis juin 2015.

M. LEBEL souligne que ce projet est très ancien et qu'au cours des mandatures précédentes, la direction de la voirie a essayé de le valider. M. LEBEL s'y est toujours opposé. Il explique que cet aménagement de voirie aura pour conséquence d'obstruer la rue de Madrid, la rue de Rome, de ne pas fluidifier le passage des autobus et de donner aux habitants du quartier déjà isolés au regard de leur position géographique, le sentiment d'être coupés du reste de la rue de Rome et de l'arrondissement.

M. LELLOUCHE s'insurge contre de tels projets imposés par la mairie centrale. Il prend exemple de l'implantation d'antenne relais de téléphonie mobile pour laquelle il doit intervenir directement lorsqu'il est pris à parti par des électeurs. Il invite Mme le Maire du 8^e à travailler de manière plus collaborative avec son équipe avant de prendre des décisions qui engagent le cadre de vie des habitants de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE lui rappelle qu'en tant que Maire élue démocratiquement, elle n'a pas de leçon à recevoir de sa part, lui qui n'a jamais été élu Maire. Pour ce qui concerne la gestion des dossiers de l'arrondissement, elle affirme sa volonté de concertation avec les habitants du 8^e.

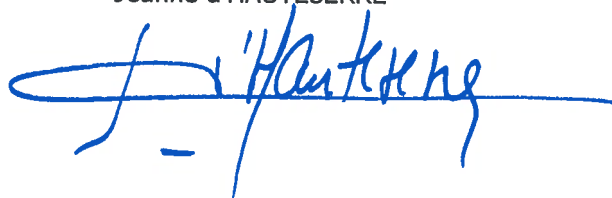
Au terme de la séance, M. LELLOUCHE souhaite informer le Conseil des échanges qui ont eu lieu entre Mme HIDALGO, le Gouvernement, la presse et l'opposition parisienne au sujet de 3 dossiers importants : La fusion du département et de la Ville de Paris, la proposition de regrouper les 4 arrondissements centraux en une mairie de secteur et la déconcentration des pouvoirs du Maire de Paris par rapport aux Maires d'arrondissement. M. LELLOUCHE souhaite que des débats aient

lieu au niveau des arrondissements et demande officiellement à Mme le Maire du 8^e d'organiser une large concertation sur ce sujet avec les habitants.

Mme BARLIS regrette à nouveau (voir page 3) que ce sujet n'ait pas fait partie de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.

Jeanne d'HAUTESERRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. d'HAUTESERRE', with a long horizontal stroke extending to the right.